

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

# Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

# Séance du lundi 29 septembre 2014

Conseillers communautaires en exercice: 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports: 0.1, 0.2, 0.3, 0.4 (information), 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 6.2, 7.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 8.1, 8.2, Motion

La séance est ouverte à 19h30 et levée à 22h30.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon: M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.4), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'au 0.4), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.9), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 0.4), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 6.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Laetitia SIMON, M. Rémi STAHL, Mme IIva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT (à partir du I.I.I), Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 3.8) Beure : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Chalezeule: M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze: M. Gilbert PACAUD Champagney: M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON Chemaudin: M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Francis : Mme Orianne DELAGUE Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK (représenté par M. Jean-Luc BARBIER) La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines: M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château: Mme Pascale HANUS Morre: M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET Nancray: M. Vincent FIETIER (jusqu'au 5.4), Mme Annette GIRARDCLOS Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : Mme Christine BITSCHENE Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey: Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey: Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE Pugey: M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Torpes: M. Denis JACQUIN (jusqu'au 2.5) Vaire-Arcier: M. Charles PERROT (représenté par M. André RUBRECHT) Vaire-le-Petit: M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés: M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins: Mme Julie BAVEREL

Etaient absents: Auxon-Dessous: M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS Auxon-Dessus: M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney: Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon: M. Frédéric ALLEMANN, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Mina SEBBAH, M. Michel VIENET, Mme Sylvie WANLIN, Boussières: M. Bertrand ASTRIC Busy: M. Alain FELICE Champoux: M. Philippe COURTOT Châtillon-le-Duc: M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête: Mme Catherine DEMOLY Franois: M. Eric PETIT Montfaucon: Mme Corinne PETER Montferrand-le-Château: M. Pascal DUCHEZEAU Novillars: M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ Rancenay: M. Michel LETHIER Saône: Mme Sylvie GAUTHEROT Serre-les-Sapins: Mme Valérie BRIOT

Secrétaire de séance : M. André AVIS

#### Procurations de vote:

Mandants: J. CANAL, MP. MARQUIS, S. RUTKOWSKI, MJ. BERNABEU, T. BIZE, E. BRIOT, YM. DAHOUI, C. DEVESA (à partir du 1.1.1), B. FALCINELLA (jusqu'au 6.2), C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 0.3), Y. POUJET, S. WANLIN, M. ZEHAF (à partir du 3.9), B. ASTRIC (jusqu'au 2.5), A. FELICE, P. GUILLAUME, C. DEMOLY, E. PETIT, P. DUCHEZEAU, P. BELUCHE, S. GAUTHEROT.

Mandataires: Y. GUYEN, B. ANDREOSSO, JY. PRALON, A. PARIS, E. MAILLOT, C. LIME, N. BODIN, A. VIGNOT (à partir du 1.1.1), D. POISSENOT (jusqu'au 6.2), D. DARD, M. LOYAT (jusqu'au 0.3), P. CURIE, F. GERDIL-DJAOUAT, A. GHEZALI (à partir du 3.9), D. JACQUIN (jusqu'au 2.5), JP. MICHAUD, C. BOTTERON, G. GALLIOT, O. DELAGUE, P. HANUS, C. BITSCHENE, Y. DELARUE.

Délibération n°2014/002596

Rapport n°8.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

## Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur: Jean-Louis FOUSSERET, Président

**Commission: Questions diverses** 

#### Résumé:

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

### I. En matière financière

Signature de conventions portant accord sur une indemnisation en compensation de la gêne causée par les travaux de réalisation de la lère ligne de tramway avec différents professionnels, pour un montant total de 346 000 € et sur propositions de la Commission d'Indemnisation Amiable du Tramway.

Signature de 2 conventions d'indemnisation et travaux de réalisation de la lère ligne de tramway sur les secteurs Nicolas Nicole et Grande rue

Signature le 22 mai 2014 d'une décision portant réforme de biens vétustes et organisation d'une vente aux enchères.

### Résultats de la vente :

- 4 bicyclettes électriques : 5 €

I véhicule électrique CITROEN SAXO : 50 €

I véhicule PEUGEOT 106 : 520 €
I véhicule CITROEN SAXO : 900 €
I camion FIAT DUCATO : 900 €

- I benne à ordures ménagères : 7 400 €

I cuve à eau : 30 €
I Karcher : 600 €

Signature les 22 mai et 15 juillet 2014 de décisions modificatives n°7 et n°8 relatives à la régie de recettes liée à l'occupation des aires d'accueil des gens du voyage et des groupes de grand passage.

Arrêté du 22 mai 2014 sur la régie d'avance des aires d'accueil des gens du voyage, nommant un nouveau régisseur titulaire et un nouveau régisseur suppléant.

Décision du 22 mai 2014 sur la régie de recettes des aires d'accueil des gens du voyage, mettant en place des mandataires simples, révisant la gestion des carnets à souche et modifiant la fréquence de dépôt.

Arrêté du 22 mai 2014 sur la régie de recettes des aires d'accueil des gens du voyage, nommant un nouveau régisseur titulaire, un nouveau régisseur suppléant et des mandataires simples.

Arrêté du 26 juin 2014 nommant un nouveau régisseur pour la régie des frais de mission et de représentation de la CAGB.

Arrêté du 26 juin 2014 augmentant le cautionnement de la régie de recettes « billetterie transport périurbain ».

Décision du 15 juillet 2014 sur la régie de recettes des aires d'accueil des gens du voyage, permettant d'ouvrir un compte de dépôt au trésor.

## II. En matière de marchés publics

Réalisation de travaux de finitions de la 1ère ligne de tramway du Grand Besançon

Titulaire: EUROVIA

Valeur maximum estimée : I 000 000 € HT

Sonorisation des rames de tramway de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon dans le

cadre du réseau de transports publics GINKO

Titulaire : AUDIONAUTE Montant : 60 000 € HT

Débroussaillage et nettoyage du terrain de la ZAC des Marnières

Titulaire: Franche-Comté Assainissement

Montant: 7 430,30 € HT

Etude sur le gisement de déchets plastiques pour le projet Plastoil

Titulaire : GIRUS SAS Montant : 12 400 € HT

Conception et fabrication d'un stand pour le compte du Grand Besançon - Salon SIMI du 3 au 5 décembre 2014, Paris, Palais des Congrès, Porte Maillot

Titulaire: EVENT EXPO Montant: 15 000 € HT

Reprise du verre issu de collecte sélective : prestation de relevage du tas et de chargement du verre en semi remorque

Titulaire: Transport VUILLEMENOT

Montant: minimum 8 000 € HT / maximum 60 000 € HT sur I an, renouvelable 2 fois 6 mois

Assistance à Maîtrise d'Œuvre pour les installations téléphoniques

Titulaire: Synergie Conseil Technologie

Montant: 9 000 € HT

Fourniture de licences TITANIUM

Titulaire: TITANIUM Montant: 5 320 € HT

Maintenance SPHINX 2014

Titulaire : Le SPHYNX Développement

Montant: 854.25 € HT

Trend Micro Renouvellement Titulaire: LAN ARCHITECT

Montant: 5 750 € HT

Développement du logiciel DUONET

Titulaire: ARS DATA Montant: 2 970 € HT Assistance pour la configuration Windows 7

Titulaire : DMI

Montant: 3 240 € HT

Maintenance de support LC 500

Titulaire : NOMIOS Montant : 1 350 € HT

Fourniture de barrettes mémoires pour les écoles

Titulaire : NETRAM Montant : 7 500 € HT

Fourniture d'un logiciel de Gestion formation

Titulaire: INSER

Montant : 55 378 € HT

Renouvellement de la licence AUTOCAD

Titulaire : GEOPAD Montant : 3 124 € HT

Fourniture d'un vidéoprojecteur mobile

Titulaire : VIDELIO IEC Montant : 12 902,39 € HT

Maintenance de matériel HP - Contrat EL 18

Titulaire: HEWLETT PACKARD

Montant: 13 895,90 € HT

Renouvellement support téléphonique

Titulaire: ADEO Informatique

Montant: 3 300 € HT

TIC - Analyse rétro et prospective financière Titulaire : Ressources consultants finances

Montant: 109 000 € HT

Maintenance du logiciel maximo Asset Manage

Titulaire : IBM France Montant : 45 961,03 € HT

Fourniture d'un SIG Intégration de données topographiques

Titulaire : ARX IT Montant : 45 980 € HT

Dématérialisation des rapports aux élus

Titulaire : CDC FAST Montant : 75 000 € HT

Fourniture d'un logiciel de dématérialisation des formulaires

Titulaire: TITANIUM Montant: 100 000 € HT

Maintenance du progiciel MARCO

Titulaire : AGYSOFT Montant : 19 456 € HT Maintenance du logiciel SYNCSORT

Titulaire: SYNCSORT Montant: 10 848 € HT

Maintenance curative évolutive et de support logiciel

Titulaire: LAN ARCHITECT Montant: 10 360 € HT

Maintenance de la Hotline logiciel matériel

Titulaire: IREC

Montant: 4 5 1 4, 25 € HT

Fourniture et installation d'ordinateurs de bord sur les BOM

Titulaire : PLASTIC OMNIUM Montant : 179 895,78 € HT

Marché d'insertion professionnelle en faveur des demandeurs d'emploi du Grand Besançon pour des prestations de remplacement temporaire des agents de collecte de la régie communautaire du Grand Besançon

Titulaire : INTERMED Montant : 280 000 € HT

Location d'un véhicule pour la collecte de verre des points d'apport volontaire sur le territoire du Grand Besançon

Titulaire: SAML FAYAT GROUP

Montant: II 200 € HT

Réalisation de la cartographie du bruit des infrastructures de 11 communes du Grand Besançon, en complément des cartes déjà réalisées dans le cadre de la directive européenne n° 2002-49-CE

Titulaire : ACOUPHEN Montant : 16 800 € HT

Animation de l'exposition EcoHome au musée des Maisons Comtoises de Nancray auprès d'un public adulte

Titulaire: ARBORES DEVILLERS

Montant: 3 850 € HT

Avenant n°I - Fourniture d'un logiciel de Gestion formation

Notifié le : 21/07/2014 Titulaire : INSER

Montant initial: 55 378 € HT

Objet de l'avenant : Report des délais

Incidence financière : Sans incidence financière

Avenant n°1 - Marché de collecte sélective des cartons d'emballage

Notifié le : 26/08/2014

Titulaire: SITA CENTRE EST Montant initial: 294 103,25 € HT

Objet de l'avenant : Mise en œuvre d'une rupture de charge

Incidence financière : Sans incidence financière

### III. En matière domaniale et foncière

Signature le 10 avril 2014 d'une convention de dépôt d'œuvres et d'objets d'arts appartenant au FRAC Franche-Comté.

Signature le 15 mai 2014 d'un contrat de concession temporaire concernant la pépinière maraîchère des Andiers pour la période du 15/05/14 au 31/03/15 pour un montant de 456,55 €.

Signature le 27 mai 2014 d'une convention de mise à disposition de salles du CRR pour la période de septembre 2014 à juin 2015 au profit de l'orchestre philharmonique de Besançon « André Stapffer ».

Signature le 28 mai 2014 d'un contrat d'occupation du domaine public fluvial concernant un local en sous-sol du Moulin St-Paul à Besançon pour la période du 01/06/14 au 31/10/14 pour un montant de 105,58 €.

Signature le 6 juin 2014 d'une convention de prêt à titre gracieux consenti par M. Modica pour la réalisation d'une exposition autour du cyclisme.

Signature le 23 juin 2014 d'une convention portant autorisation d'installation par la CAGB puis entretien d'un abri de bus et d'arceaux à vélos, équipements rendus nécessaires par la réalisation de la lère ligne de tramway du Grand Besançon.

Signature le 9 juillet 2014 d'une convention de mise à disposition de salles du CRR pour l'année scolaire 2014-2015 avec l'association Tétraktys.

Signature le 23 juillet 2014 d'un contrat d'occupation du domaine publique concernant la boutique mobiligne de la gare Viotte pour une durée de 18 ans et pour un loyer annuel de 8030,40 € TTC.

Signature le 1er août 2014 d'un contrat d'occupation temporaire du domaine public concernant le kiosque de Chamars pour une redevance annuelle en recettes de 6 000 € HT.

### IV. En matière d'affaires juridiques, contentieuses et d'assurances

#### Dépôts de plainte :

- Le 12 juin 2014 : dégradation des cadenas sur le portail de l'aire d'accueil de Thise.
- Le 23 juin 2014 : dégradations sur l'aire de Saône
- Le 24 juin 2014 : vol de matériel informatique dans les bureaux du 6éme étage de la City
- Le 24 juin 2014 : vol d'un vélo devant la City
- Le 8 août 2014 : agression des agents de collecte lors de la tournée.

## Contentieux:

Défense des intérêts de la CAGB, confiée à la SCP Sartorio-Lonqueue-Sagalovitsch et à Me PHELIP, dans le cadre d'un recours de plein contentieux déposé par la société SPEC le 27/03/2014 devant la Cour administrative d'appel de Nancy. La société SPEC demande à la Cour l'annulation du jugement du 30/01/2014 par lequel le Tribunal administratif de Besançon a rejeté sa demande de résolution du marché public de fourniture et installation de girouettes à led sur les bus urbains et sa demande indemnitaire.

Défense des intérêts de la CAGB, confiée à la SCP Sartorio-Lonqueue-Sagalovitsch, dans le cadre d'un recours en annulation déposé par la société HANOVER le 27/03/2014 devant la Cour administrative d'appel de Nancy. La socièté HANOVER demande à la Cour l'annulation du jugement du 30/01/2014 par lequel le Tribunal administratif de Besançon a rejeté sa demande d'enjoindre la CAGB à reprendre la procédure à compter de l'examen des offres du marché public de fourniture et installation de girouettes à led sur les bus urbains.

Défense des intérêts de la CAGB, confiée à Me PHELIP, dans le cadre d'un recours de plein contentieux déposé par la SAS Manufacture d'orgues Bernard Aubertin le 01/08/2014 devant la Cour administrative d'appel de Nancy. La société SAS Manufacture d'orgues Bernard Aubertin demande à la Cour l'annulation du jugement du 03/06/2014 par lequel le Tribunal administratif de Besançon a rejeté sa demande d'annulation du marché public de transfert et d'adaptation de deux orgues.

Défense des intérêts de la CAGB confiée au cabinet COUDRAY, dans le cadre de la procédure devant la Cour d'appel de Dijon sur renvoi de la Cour de Cassation en matière d'expropriation.

Défense des intérêts de la CAGB dans le cadre d'un recours en annulation déposé devant la Cour d'administrative d'appel de Nancy par un agent de la CAGB le 10/06/2014, demandant l'annulation du jugement par lequel le Tribunal administratif de Besançon a rejeté sa demande d'annulation d'un refus de congé bonifié.

Défense des intérêts de la CAGB, confiée à Me PARISI, dans le cadre d'un recours indemnitaire en matière de dommages de travaux publics déposé le 02/08/2014 devant la Cour administrative d'appel de Nancy, demandant l'annulation du Jugement du Tribunal administratif de Besançon du 03/06/2014.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,

M. Duranes

Le Président

